



## - CONDITIONS GENERALES DE VENTE -

### 1 – OBJET

Les présentes conditions s'appliquent à l'ensemble des commandes, ventes, livraisons de produits et prestations de services commercialisés par la société MAKIBA, dont le siège se situe 4 Le Broc 31650 Auzielle, inscrite au RCS de Toulouse sous le numéro 829 127 620.

Elles s'appliquent à tout professionnel, administration, collectivité, association, ou particulier contractant avec MAKIBA, ci-après nommé « Le Client »

Toute commande de matériel ou de prestation passée avec la société MAKIBA implique l'adhésion sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente.

Ces présentes conditions générales de vente prévalent sur les éventuelles conditions d'achat du Client.

MAKIBA peut être amené à adapter ou à modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles en vigueur au jour de la commande par le Client.

### 2 – PRODUITS ET SERVICES

L'ensemble des produits et services associés commercialisés par MAKIBA sont régis par les présentes CGV.

Les produits et services sont décrits et présentés avec la plus grande exactitude possible dans les documents commerciaux de MAKIBA. Ces descriptions n'ont qu'une valeur indicative. Les photographies et images transmises ou présentées sur le site internet [www.makiba.fr](http://www.makiba.fr) n'entrent pas dans le champ contractuel.

Le bois étant un matériau vivant, il réagit à l'environnement ambiant. Les produits fabriqués à partir de ce matériau seront donc sensibles aux variations de température et d'humidité et peuvent donc avec le temps : se patiner, se rétracter, gonfler ou se fissurer : MAKIBA ne pourra pas être tenu responsable de telles évolutions des produits après livraison.

Chaque produit étant unique, toutes les photographies de produits commercialisés par MAKIBA ne sont pas contractuelles et sont présentées à titre indicatif. La différence de perception des formes et des couleurs entre les photographies ou graphismes présentés et les produits ne peut engager la responsabilité de MAKIBA.

### 3 - MODALITES DE COMMANDE

Toute commande doit faire l'objet d'une confirmation écrite, transmise par courrier électronique ou postal sous les formes suivantes :

- un bon de commande à l'en-tête du client, comportant la signature du Client et le cachet de l'entreprise, et reprenant, sans modification, la référence du devis transmis par MAKIBA ainsi que la référence de l'article ou du service commandé, la quantité souhaitée, le prix, et les frais éventuels de livraison et transport.

Ou

- le Bon de Commande ou Devis émis par MAKIBA, transmis sans modification muni de la mention « Bon pour accord sans réserve », la signature du Client et le cachet de son entreprise.

Toute commande passée par le Client et acceptée par MAKIBA, est considérée comme ferme et définitive. Le Client déclare accepter intégralement et sans réserve les présentes conditions générales, et renonce à se prévaloir des siennes. À partir du moment où le Client a validé sa commande, il est considéré comme ayant accepté, en connaissance de cause et sans réserve, les produits, les prix et les quantités proposés à la vente et commandés.

Toute commande passée au nom ou pour le compte du client est réputée effectuée par lui-même, un de ses préposés, ou une personne autorisée à cet engagement.

MAKIBA se réserve la possibilité d'annuler ou de refuser toute commande provenant d'un client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

Toute demande d'annulation de commande doit être préalablement soumise à l'autorisation de MAKIBA et doit obligatoirement être formulée par lettre recommandée. Tous les frais engagés par MAKIBA au jour de réception de la demande d'annulation seront facturés, déduction faite des acomptes déjà versés ; ceux-ci ne pouvant par ailleurs faire l'objet d'aucun remboursement.

Quelle que soit la date de livraison confirmée, l'annulation d'une commande déjà entrée en processus de production n'est pas possible.

#### **4 - PRIX ET MODIFICATION DE PRIX**

Les prix des produits et prestations vendues par MAKIBA sont indiqués en Euros hors taxes.  
Ils sont également indiqués en euros toutes taxes comprises (TVA + autres taxes éventuelles)

MAKIBA se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, d'effectuer toute modification de prix des produits et services à la vente. Toutefois, le prix ne pourra en aucun cas être modifié après confirmation de la commande par MAKIBA au client.

Si une ou plusieurs taxes ou contributions, notamment environnementales, venaient à être créées ou modifiées, à la hausse comme à la baisse, ce changement pourra être répercuté sur le prix de vente des produits et services proposés par MAKIBA.

#### **5 - CONDITIONS DE REGLEMENT**

Les commandes validées par le client sont payables comptant, à la commande, par chèque ou, virement sauf stipulation contraire indiquée expressément dans l'offre commerciale transmise par MAKIBA.

Toute somme payée par le client préalablement à la livraison ou à la réalisation des prestations commandées constitue un acompte sur le prix de vente définitivement dû par le Client.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif par MAKIBA des sommes dues.

MAKIBA se réserve le droit de suspendre toute commande, livraison ou service, quels que soient la nature et le niveau d'exécution, en cas de non-paiement à l'échéance de toute somme due par le client ou en cas de dépassement de l'encours qui lui a été accordé.

Pour le client ayant la qualité de professionnel, tout retard de paiement pourra donner lieu à l'application de pénalités de retard égales à trois fois (3) le taux d'intérêt légal. Ces pénalités seront exigibles de plein droit le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture.

Conformément aux articles L. 441-3 et L. 441-6 du Code de commerce, tout retard de paiement entraînera, en outre, de plein droit, une obligation pour le Client de payer une indemnité forfaitaire de quarante euros (40 €) pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée par MAKIBA, sur justificatifs, si les frais de recouvrement exposés se révèlent être supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Pour le client ayant la qualité de particulier, tout retard de paiement entraînera l'application de pénalités de retard correspondant au taux d'intérêt légal, après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse plus de huit (8) jours suivant sa première présentation.

## **6 - CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE**

MAKIBA se réserve expressément la propriété des marchandises et ce jusqu'au paiement intégral de leur prix et des intérêts dus. En dépit de la présente réserve de propriété, Le Client supportera, dès la livraison effectuée, la charge des risques de perte ou de destruction et de tous dommages pouvant être occasionnés aux marchandises ou provoqués par elles. Il devient également responsable en cas de perte totale ou partielle, vol ou destruction pour quelque cause que ce soit. En cas de saisie opérée par des tiers sur ces marchandises et accessoires, le Client est tenu d'en informer immédiatement MAKIBA.

## **7 - MODALITES DE LIVRAISON ET D'INTERVENTION**

Les délais de livraison de produits et services ne sont donnés qu'à titre indicatif et sans engagement de notre part. Les délais de livraison indiqués sur nos devis impliquent que le client ait fourni, préalablement à sa commande, l'ensemble des éléments nécessaires à la bonne exécution de la commande. Ces éléments doivent être exploitables sans modification.

Dans le cas contraire, MAKIBA se réserve le droit de modifier la date de livraison et/ou d'intervention en conséquence. Les modifications de dates de livraison et/ou d'intervention ne peuvent justifier l'annulation de la commande, le refus des marchandises, ni le paiement de dommages et intérêts.

Les marchandises sont livrées à l'adresse indiquée lors de la commande, conformément au mode de livraison retenu par le Client au moment de la commande.

Dans le cas d'une livraison par transporteur, le choix du prestataire est à l'initiative de MAKIBA.

Le transfert des risques de perte et de détérioration des Produits aux Acheteurs s'opèrera à la livraison, opération entendue comme le transfert de la possession physique ou du contrôle des Produits. Tout colis manquant ou endommagé doit être mentionné sur le bon de transport avant de signer celui-ci. Le contenu des colis doit être vérifié et toute réserve éventuelle devra être indiquée par le Client au transporteur dans un délai de 3 jours par lettre recommandée avec Accusé de Réception.

MAKIBA ne saurait être tenu pour responsable de la non livraison d'un produit en cas de rupture de stock, indisponibilité, non plus que d'aucun cas de force majeure.

Dans le cas de prestations de montage réalisées par MAKIBA, le client nommera un interlocuteur unique dans ses équipes qui devra s'assurer que l'intervenant puisse accéder librement aux locaux concernés, et puisse aller et venir librement entre son véhicule et le lieu du montage.

Dans le cas de prestations de montage d'équipements sur du mobilier existant appartenant au client, celui-ci devra s'assurer que ce dit mobilier soit débarrassé de tous effets personnels et professionnels et de tous équipements informatiques au moment de l'intervention.

Lorsque la commande prévoit l'enlèvement d'équipements appartenant au client lors de l'intervention de Makiba, la nature des équipements et les quantités effectivement enlevées seront celles mentionnées dans la commande.

L'enlèvement de ces équipements ne pourra avoir lieu que le jour de l'intervention de MAKIBA dans les locaux du client, jour retenu pour la livraison et le montage des équipements commandés.

Les équipements enlevés par le client deviendront propriété immédiate et définitive de MAKIBA qui fera son affaire de sa destruction et/ou de sa revalorisation éventuelle.

## **8 - GARANTIE ET LIMITATION DE RESPONSABILITE**

Le Client bénéficie de plein droit et sans paiement complémentaire, conformément aux dispositions légales, de la garantie de droit commun contre les vices cachés provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation, dans les conditions et modalités définies aux articles 1641 du Code civil et 1648 du Code civil.

Le Client agissant en qualité de consommateur bénéficie en outre sur les Produits fournis par MAKIBA, de plein droit et sans paiement complémentaire, conformément aux dispositions de droit commun, de la garantie légale de conformité pour les Produits apparemment défectueux, abîmés ou endommagés ou ne correspondant pas à la commande, dans les conditions et modalités définies aux articles L. 211-4 du Code de la consommation, L. 211-5 du Code de consommation et L. 211-12 du Code de la consommation.

En sus de ces garanties légales, les produits peuvent bénéficier d'une garantie conventionnelle du fabricant contre tout défaut de matière ou de fabrication. La nature de ces garanties et les produits concernés par cette garantie supplémentaire seront clairement identifiés dans la commande.

Toutefois, les défauts ou détériorations provoqués par l'usure naturelle ou par un accident extérieur (montage erroné par le client, entretien défectueux, utilisation anormale, sans que cette liste soit exhaustive) sont exclus de la garantie.

MAKIBA ne peut être tenu responsable de l'utilisation de ses produits. Le simple fait de passer une commande implique que le Client s'est assuré que le produit qu'il commande est conforme aux exigences légales concernant son utilisation et compatible avec celle-ci.

Ainsi MAKIBA ne garantit pas l'adéquation ou l'aptitude des produits à servir aux besoins du Client ou de son Client et /ou à un usage déterminé ou particulier auquel ce dernier les destine.

## **9 – RECLAMATION**

À la réception des produits, le client doit immédiatement vérifier leur état et leur conformité par rapport à la commande initiale. Si les produits livrés ne sont pas conformes, le Client doit, sous peine de déchéance, formuler ses réclamations par lettre recommandée avec avis de réception adressée au siège social de MAKIBA dans les 5 jours ouvrés suivant la livraison, le bordereau de livraison faisant foi, en précisant les motifs de la réclamation.

En cas de non conformité des produits livrés, le client devra prendre contact avec MAKIBA afin de connaître les dispositions à prendre pour le retour éventuel de la marchandise reconnue défectueuse. Aucun retour ne sera accepté s'il n'a pas été préalablement autorisé par MAKIBA. En cas de non conformité des produits livrés, MAKIBA s'engage à tout entreprendre pour corriger cette non conformité ou, à défaut, ne sera tenue que d'établir un avoir.

Le Client ne pourra prétendre à aucune autre compensation ou indemnité. En cas de retour, la marchandise devra être expédiée dans un parfait état de revente ou, à défaut, dans le strict état dans lequel elle a été reçue par le Client, et dans son emballage d'origine. Dans le cas contraire, tous les frais de remise en état des produits seraient à la charge du client.

## **10 - DROIT DE RETRACTATION**

Ces conditions de retour s'appliquent uniquement aux Clients ayant la qualité de Particuliers et Entreprises dont le nombre de salariés est inférieur ou égal à 5.

En application des dispositions de l'article L.121-16 du Code de la Consommation, le Client dispose d'un délai de quatorze jours francs à compter de la livraison de la commande pour retourner le Produit livré pour échange ou remboursement. Cependant les conditions suivantes doivent être réalisées :

- L'acheteur notifie le vendeur de sa décision dans les 14 Jours suivant la livraison du Produit et retourne le Produit dans les 14 jours suivant cette notification.
- les produits ne doivent pas avoir été déballés, assemblés, utilisés ou installés par le Client ou par le service montage de MAKIBA ou l'un de ses sous-traitants.
- les retours doivent être effectués aux frais du Client à l'adresse de MAKIBA, 4 Le broc 31650 Auzielle.

- les produits non standards, fabriqués sur spécification du Client, personnalisés ou découpés à la commande tels que les plateaux de bureau, ne pourront être remboursés.

Après vérification qualitative et quantitative des produits retournés, toute reprise de ceux-ci acceptée par MAKIBA entraînera l'établissement d'un remboursement équivalent à celui initialement facturé au Client pour les produits dont le retour aura été accepté (frais d'emballage et de transport exclus) sous 14 Jours.

Aucun remboursement ne sera réalisé si (i) les produits retournés ont été modifiés, personnalisés, altérés, endommagés ou incomplets et/ ou (ii) si les produits n'ont pas été retournés dans les conditions décrites au sein du présent article.

## **11 - FORCE MAJEURE**

L'exécution des obligations de MAKIBA au terme des présentes est suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui en empêcherait l'exécution. MAKIBA avisera le client de la survenance d'un tel évènement dès que possible. A ce titre, la force majeure s'entend d'un évènement extérieur, imprévisible et irrésistible tel que prévu par l'article 1241 du Code civil.

## **12- DONNEES PERSONNELLES**

Conformément aux articles 39 et 40 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, le Client dispose des droits d'interrogation, d'accès, de modification, d'opposition et de rectification sur les données personnelles le concernant.

MAKIBA s'engage à ne pas divulguer ces données personnelles sauf autorisation expresse du client ou en cas de circonstances particulières, notamment lorsque leur divulgation est nécessaire à l'identification, à l'interpellation ou à la poursuite en justice de tout individu susceptible de porter préjudice aux droits de MAKIBA, de tout autre Client ou de tiers.

Toutefois, à compter de l'acceptation des présentes CGV par le Client, MAKIBA se réserve le droit de citer le nom du Client ayant la qualité de professionnel et de faire apparaître son logo à titre de référence dans tout document publicitaire, commercial et institutionnel (notamment sur son Site internet), ce que le Client déclare expressément accepter.

## **13 - DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION**

Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de vente, ainsi que toutes les opérations d'achat et de vente qui y sont visées, sont soumises au droit français. Ces conditions générales de vente sont rédigées en français.

### **13a - Conditions de vente pour les professionnels**

Pour toute contestation relative aux présentes CGV et aux contrats de vente conclus par le Client ayant la qualité de professionnel, il est fait attribution de juridiction au Tribunal de commerce de Toulouse, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défenseurs et quels que soient le mode de paiement et le lieu de livraison et ce, nonobstant toutes dispositions contraires du Client.

### **13b - Conditions de vente pour les particuliers**

Conformément à l'article L. 133-4 du Code de la consommation, en cas de contestation, le Client ayant la qualité de particulier peut recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends auprès du Tribunal compétent.

En cas de litige de toute nature ou de contestation relative aux présentes CGV et aux contrats de vente conclus par le Client ayant la qualité de particulier, ce litige pourra être porté devant la juridiction compétente en application du droit commun.